

Arnaque à la pompe !

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

13 décembre 2013

L'autorité de la concurrence a donné son feu vert au décret Lurel sur la distribution et la vente des carburants dans les DOM et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014. Le décret vise à une plus grande

transparence dans la formation des prix et la régulation des marges.

L'autorité de la concurrence a eu à constater des écarts significatifs entre les montants figurant sur les contrats et ceux des factures créant ainsi des marges bénéficiaires supplémentaires et opaques différentes que celles présentées par les pétroliers. Le décret fait obligation de justifier tous les coûts, y compris celui du transport en produisant toutes les pièces. Le décret indique le détail du système de cotation. Par ailleurs, le prix des importations de carburant était fonction du cours du dollar et des cotations de référence sur les zones réelles d'approvisionnement. Désormais, il sera fait référence à une seule zone d'approvisionnement et le coût sera calculé sur cette base c'est ce qu'on appelle l'index Platt's. Le bénéfice des pétroliers serait ainsi limité à 9 % au lieu des 20 % actuellement. Cette baisse des profits explique les tensions qui se sont fait jour au niveau de Total de la SARA depuis l'annonce de la publication de ce décret. Quant aux gérants de stations-service ils sont inquiets, car le décret oblige les différents acteurs de la filière à publier leurs revenus chaque année.



Victorin Lurel

L'opacité cachait bel et bien des surprofits pour les pétroliers



Station essence

Au moment où la menace d'une pénurie de carburant plane sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion Le courrier de Guadeloupe s'est procuré le rapport de l'autorité de la concurrence, document d'une quarantaine de pages qui balait bien des vérités toutes faites et qui met le doigt là où ça fait mal. Pour aller vite on peut dire sans hésiter que la filière des carburants participe elle aussi à l'économie de rente en œuvre dans les DOM. D'abord il faut savoir que le prix de pétrole brut à partir duquel est calculé le prix de la SARA est celui du Brent qui reste le prix le plus élevé du marché. Alors que la raffinerie s'approvisionne certainement sur d'autres marchés où le brut est moins cher. Les pétroliers jouent aussi à la hausse sur le prix du fret. L'autorité a vérifié et constaté deux éléments surprenants. D'abord l'introduction dans la formation du prix d'une prime de 2 dollars/tonne sur tous les chargements à l'occasion du changement de navire qui transporte le brut. Changement intervenu en 2008. Des honoraires qui doublent d'autres honoraires de 5 dollars/tonne et qui sont facturées sur le prix d'achat des produits. Interrogés sur la justification de ces primes, les pétroliers ont été incapables de les justifier. Par ailleurs, il y a également une surévaluation du coulage en mer. Le taux a été fixé à 1 % de la cargaison alors que les normes de la profession sont de 0,2 % à 0,25 %. Certes, dit l'autorité de la concurrence, l'impact sur le prix au détail est insignifiant, 1 centime par litre. Mais ce petit tour de passe-passe génère pour les pétroliers des

recettes importantes lorsqu'on les rapporte aux quantités en jeu à savoir 400 000 tonnes de carburant par an. La prime de 2 dollars/tonne rapporte 620 000 euros et celle de la surévaluation du coulage qui est d'ailleurs passé récemment de 1 % à 3,5 % à 5 % par tonne transportée, représente entre 1 ; 4 millions à 2 millions d'euros. Bref, des petits écarts qui font de gros profits et que le décret dans ses dispositions entend supprimer.



Illustration

**Le carburant est en réalité bel et bien plus cher dans les
DOM**



Illustration

Lors du lundi politique de RCI du 2 décembre 2013, interrogé sur le décret Lurel Marie-Luce Pen chard expliquait que les pétroliers sont de toute façon plus forts, qu'ils ont les moyens d'imposer leur politique de prix et qu'en réalité elle avait au moins obtenu que les coûts du carburant ne soient pas plus élevés dans les DOM que dans l'Hexagone. C'est vrai, le niveau moyen des prix des carburants des DOM n'a pas été sur une longue période supérieure au niveau moyen constaté dans l'Hexagone. Sauf pour la Guyane. Mais ce qu'a oublié de dire Marie-Luce Penchard c'est qu'en réalité, cette égalité entre l'hexagone et les DOM est due à une fiscalité beaucoup plus élevée en France hexagonale sur les carburants. Ainsi les prix hors taxe du carburant en Guadeloupe étaient en 2008, au moment où la crise sociale de 2009 démarre au moins le double de ceux de l'Hexagone. (Voir tableaux).

Comparatif des prix entre les DOM et l'Hexagone en 2008

Gazole	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Hexagone
Total des taxes	0,23	0,33	0,47	0,63
Prix à la pompe	1,06	1,19	1,25	0,98 à 1,04

Super 95	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Hexagone
Total des taxes	0,54	0,55	0,70	0,79
Prix à la pompe	1,32	1,36	1,47	1,10 à 1,14

Prix du carburant hors taxes DOM et Hexagone en 2008

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Hexagone
Super 95	0,78	0,81	0,77	0,27 à 0,32
Gazole	0,83	0,86	0,78	1,30 à 0,35

Tableau

| Un système profondément inégalitaire

L'autorité de la concurrence s'est penchée aussi sur la situation et le statut des différentes stations des DOM. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles ne sont pas toutes sur le même pied d'égalité. Elles ne bénéficient pas surtout du même traitement de la part des pétroliers. L'autorité de la concurrence établit de manière claire que les stations indépendantes – au moins 20 % du réseau — ont droit à un traitement bien plus avantageux. D'abord, à l'inverse de ceux qui exploitent selon une formule qui s'apparente à une location-gérance, les indépendants ne paient pas de redevance aux fournisseurs. Au contraire ils en reçoivent une sous forme de rabais sur les prix de gros. Plus globalement, les avantages sont minces voire nulles pour les petites stations. Et les remises accordées aux indépendantes sont de nature à modifier sensiblement leur rentabilité par rapport à une station en location-gérance. Car le prix du litre à la pompe est le même pour tous. Ce prix unique du litre de carburant à la pompe donne au système l'apparence de l'égalité. Mais en réalité il est profondément inégalitaire. L'autorité de la concurrence dans son rapport indique que la rémunération de certains gérants de station indépendants est comprise entre 40 000 et 50 000 euros annuels. Deux d'entre eux culminent à 84 000 et 91 000 euros. À cela il faut encore ajouter les revenus liés aux bénéfices autour de 50 000 euros et les avantages en

nature. En additionnant tous les revenus l'autorité de la concurrence évalue le revenu moyen de quelques-uns à près de 150 000 euros annuels. Encore une fois cette situation avantageuse n'est pas profitable aux petites stations en location-gérance. Certaines tirent véritablement la langue. Mais elles sont utiles aux plus rentables. Car la menace de fermeture des petites stations est agitée pour obtenir des hausses collectives. Ainsi la dernière hausse de 0,44 centimes le litre a été appliquée à toutes les stations et pas seulement à celles qui étaient vraiment en difficulté. Effet d'aubaine ?

| Le silence des Loups

Dans cette affaire du prix du carburant, il y a une constante qui cette fois encore n'est pas démentie. Jamais on n'entend les pétroliers. Chez eux c'est silence radio. Ils ne participent ni aux débats télévisés ou radio ne répondent pas aux interviews. Bref chez les pétroliers, on fait le mort. La Sara adopte la même politique. Ils sont pourtant les premiers concernés par le décret Lurel qui prévoit de ramener leur marge de 18/20 % à 9 %. En gros ce n'est pas Total qui grogne ce sont les gérants de station-service. Ces derniers disent craindre que le décret ne pousse les compagnies pétrolières à gérer directement leurs stations en installant des pompes automatiques. Ici la menace est double. Elle vise les gérants. Mais pour faire encore plus fort on associe aussi les salariés. Autre argument avancé, le prix du carburant ne va pas baisser. Il pourrait même augmenter. Cet argument est encore plus coriace. Car cette fois c'est la population dans son entier qui est concerné. Dans cet imbroglio voulu, il faut faire la part des choses. D'abord, Le décret vise à vérifier que les pétroliers ne repercutent pas en aval, c'est-à-dire sur les stations-service et au final vers les automobilistes, des coûts qui ne sont pas justifiés. Toutefois, lorsque Total gère sans les intermédiaires que sont les gérants de stations, la stratégie du silence a toujours cours. Mais la compagnie agit directement. Ainsi, selon les informations publiées dans France Mayotte du lundi 9 décembre dernier, la direction de Total qui gère en parfait monopole le réseau de distribution de l'île, auraient demandé aux salariés de " participer à l'effort de guerre en contrepartie d'une augmentation du 13 ème mois, si les salariés acceptent de déclencher une grève qui serait limitée au 13 ou au 14 décembre, juste avant le week-end

“. Le journal indique cependant que l'information n'est pas confirmée par la direction qui s'est interdit tout commentaire tant que le ministre n'aura pas répondu à la lettre ouverte signée par l'ensemble de la filière. Des patrons qui demandent à des salariés de faire grève. Et elle n'est pas belle la vie ?